
Adresse de la société régénérée de Perpignan à la Convention nationale, lors de la séance du 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société régénérée de Perpignan à la Convention nationale, lors de la séance du 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 305;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17062_t1_0305_0000_10

Fichier pdf généré le 07/10/2019

tion que les citoyens composant le bataillon, offrent 1 120 L provenant d'une partie de leurs appointemens. Le conseil d'administration ajoute qu'il a déposé cette somme de 1 120 L entre les mains du représentant du peuple Florent Guiot; il ajoute que le bataillon en station à Bouchan demande à joindre l'armée.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (25).

20

Le comité révolutionnaire de Laval, département de la Mayenne, annonce qu'il envoie à la Trésorerie nationale 295 L 15 s., 14 marcs 6 onces 8 gros d'argenterie, dont un calice et une croix dite de Saint-Louis, trouvée dans la maison d'un émigré, avec ses titres féodaux et de noblesse.

Insertion au bulletin, et renvoyé à la commission des Revenus nationaux (26).

21

La société populaire de Villiers-le-Bel [Seine-et-Oise] écrit à la Convention nationale que l'aristocratie cherche à faire tourner à son avantage le gouvernement, et l'invite à rester à son poste pour assurer le salut de la patrie.

Insertion au bulletin (27).

22

Celle de Perpignan [Pyrénées-Orientales] applaudit à la chute du dernier tyran et de ses complices.

Insertion au bulletin (28).

[La société régénérée de Perpignan à la Convention nationale, s. d.] (29)

Vive le Peuple, périssent les tyrans et les traitres

Représentans d'un peuple libre

Un orage affreux menaçait nos têtes; vous l'avez conjuré. La société populaire régénérée de Perpignan applaudit avec la France entière à la chute du tyran et de ses complices. Les scélérats! couverts du masque de toutes les vertus, ils poussaient l'audace du crime jusqu'à vouloir comprimer la volonté nationale, et substituer leurs sanguinaires caprices à la juste sévérité

(25) P.-V., XLVI, 281. *Bull.*, 21 vend. (suppl.).

(26) P.-V., XLVI, 282.

(27) P.-V., XLVI, 282. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(28) P.-V., XLVI, 282. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(29) C 322, pl. 1351, p. 18.

des loys. La Convention les a punis de leurs forfaits; périssent de même tous les faux amis du peuple; nous leur jurons une haine éternelle.

Législateurs, continuez à sauver la patrie, à organiser les victoires; maintenez dans toute sa vigueur le gouvernement révolutionnaire, lui seul peut faire triompher la liberté; il ne sera plus révolutionnaire sans doute à la manière du tyran; sans doute les patriotes ne seront plus opprimés, assassinés par ses ordres iniques. Le gouvernement sévère, mais juste anéantira tous les monstres qui ont conspiré contre les droits du peuple.

Ennemis du gouvernement populaire, cessez d'espérer l'ouverture des cachots; la révolution du neuf thermidor n'a pas été faite pour vous, l'échaffaud vous attend.

Union intime avec la Convention nationale, guerre à mort aux despotes, aux traitres, aux conspirateurs, aux intrigants, union et fraternité avec tous les amis de la République, avec tous les hommes vertueux; tels seront toujours les sentiments de la société populaire régénérée de Perpignan.

Vive le peuple, vive la Convention nationale.

SIAU, *président*, MOTAST, *secrétaire*, SICART, *archiviste*, BONAFU.

23

Celle d'Aire [?] réclame l'exécution littérale des lois révolutionnaires, et jure un attachement inviolable à la Convention.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (30).

24

Le capitaine-commandant du dépôt de la sixième demi brigade de Phassenhoffen annonce à la Convention qu'il envoie par la messagerie l'argenterie de la chapelle du troisième régiment, qui consiste en un calice, une patène, un plat et deux burettes, une croix, deux chandeliers, le tout d'argent, et trois vases de vermeil.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des Revenus nationaux (31).

25

La société populaire de Coligny [Ain] rend un compte avantageux des travaux du représentant du peuple Boisset, et jure soumission aux lois et attachement à la Convention nationale.

(30) P.-V., XLVI, 282.

(31) P.-V., XLVI, 282. *Bull.*, 17 vend. (suppl.).